

26 mai 1874

réprimer l'esprit de désordre, tant à craindre dans ces vastes régions non encore recolonisées et à maintenir de bons rapports avec les tribus indiennes.

Les négociations qui se poursuivent relativement à la compensation payable en Canada, en vertu du Traité de Washington rencontreront, je l'espère, nos légitimes espérances.

Nous devons nous réjouir de ce que la paix et la prospérité règnent dans toute l'étendue de notre territoire, et je prie Dieu que le pays continue à jouir d'une manière permanente de ces bienfaits inestimables. »

L'ORATEUR du Sénat informe alors les membres du Sénat et de la Chambre des communes que le Gouverneur-Général a prorogé le Parlement à lundi, le sixième jour de juillet 1874.